

**Assemblée des délégués de la FPV du 23 mars 2016
Rosey Concert Hall, Rolle,**

**Tour d'horizon de M. Christophe Reymond,
secrétaire général**

**Révolution numérique, transformations économiques et
évolutions sociales**

C'est une vague qui submerge la planète. Comme les barbares déferlant sur ce qui restait de l'Empire romain à la fin de l'Antiquité, comme la vérole s'abattant, dit-on sur le bas-clergé au moyen âge. On l'appelle « uberisation », du nom de cette société de chauffeurs privés qui bouscule, avec ses émules, les monopoles des taxis dans le monde avec une recette toute simple : faire mieux, ou beaucoup moins cher, ou les deux, en utilisant un maximum de nouvelles technologies et un minimum de salariés ; et c'est une formule qui a déstabilisé en un rien de temps l'ordre que l'on croyait établi. Nous sommes en train de vivre l'avènement de cette économie dite du partage.

Les taxis ne sont pas les seuls à avoir été « uberisés ». La musique et la presse ont été attaquées les premières. L'hôtellerie est confrontée à Airbnb en plus que, sur un autre mode, aux sites de réservation qui regroupent les offres de tout le secteur. Les transports de moyenne distance se font tailler des croupières par les systèmes de covoiturage du type BlaBlaCar. Les banques voient déferler des services de prêts entre particuliers dont l'archétype est Lending Club. Les décorateurs d'intérieur devraient se méfier de la plateforme Houzz, qui enregistre 35 millions d'utilisateurs chaque mois. WhatsApp a remplacé les sms, au grand dam des puissants opérateurs téléphoniques. Netflix se substitue aux salles de cinéma.

Et probablement n'a-t-on encore pas tout vu. La voiture autonome constituera bientôt une réalité dont je prends le pari que mes enfants l'utiliseront à défaut de la conduire. Dans le domaine de la santé, le développement de l'électronique pour aider à l'établissement d'un diagnostic fait augurer l'avènement d'une médecine différente de celle que l'on connaît aujourd'hui. Idem pour le monde juridique où l'agrégation électronique des connaissances et sa comparaison avec tel ou tel cas concret est susceptible de résultats propres à stupéfier les juristes, trop habitués à répondre « ça dépend » aux questions qui leur sont posées. Tout cela représentera probablement la deuxième lame de fond du grand bouleversement en cours. On peut s'attendre à une révolution de l'intelligence artificielle et de la robotisation qui ira encore bien au-delà de la seule révolution numérique à laquelle nous sommes d'ores et déjà confrontés.

Mais restons-en à cette économie du partage qui déjà bouleverse les usages de nombreuses industries établies parce qu'elle refonde les rapports entre les producteurs et les consommateurs. Pour la première fois, les entreprises n'ont plus le monopole de l'appareil de production et les particuliers peuvent mettre à disposition non seulement leur force de travail, mais aussi des biens et des services de manière démultipliée. Si le phénomène éclate aujourd'hui, c'est évidemment parce que nous sommes tous équipés de ces applications mobiles qui permettent la relation directe, la coordination instantanée, le paiement en ligne, l'appréciation diffusée universellement.

Les chaînes de valeurs s'en trouvent renversées. Si certains intermédiaires disparaissent ou se retrouvent menacés, d'autres émergent. Ce sont ces plateformes qui orchestrent la rencontre de l'offre et de la demande, en particulier parce qu'elles maîtrisent l'accès aux consommateurs grâce à la gestion des données. Ces nouveaux acteurs font voler en éclats les habituelles barrières à l'entrée sur un marché en tirant profit d'une quasi absence de charges fixes. Schématiquement, leur modèle d'affaires peut se résumer ainsi : pas de salariés, pas de stocks, pas de bureaux. Ajoutez à cela la défense du consommateur répétée comme un leitmotiv, les incertitudes s'agissant du respect des réglementations fiscales, sanitaires ou sociales, et chacun comprend la tension qui peut exister entre les entreprises traditionnelles, qui exercent dans un cadre fortement régulé et taxé, et les nouveaux acteurs digitaux, qui s'émancipent des frontières et des règlements.

C'est évidemment le lieu de dire qu'il ne lui suffit pas de se dire partageuse pour que cette économie puisse s'affranchir des règles qui encadrent les activités classiques de production. L'Etat doit être le garant de ce que les possibilités offertes par les technologies de l'information ne favorisent pas des pratiques commerciales opaques ou une concurrence qui serait déloyale. On ne voit pas très bien comment il serait possible d'imaginer une grande loi réglementant l'ensemble de ces activités, comme semblent le souhaiter certains politiciens, d'autant que les thèmes à traiter relèvent tantôt du pouvoir fédéral, tantôt des autorités cantonales ou communales. Il est certain, en revanche, que les législateurs doivent s'efforcer, secteur par secteur, de trouver un chemin entre les entreprises établies, qui sont d'ailleurs loin d'avoir dit leur dernier mot, et l'irruption des nouveaux acteurs ou des plateformes internet, qui veulent à tout prix se faire une place au soleil.

On ajoutera qu'il s'agit de ne pas se laisser impressionner par la couleur prétendument solidaire ou libertaire de l'économie du partage. Malgré son nom, elle renvoie à des intérêts économiques bien compris, que ce soient ceux des idéalistes auto-proclamés dont les applications numériques valent en bourse des milliards de dollars, mais aussi ceux de la multitude qui valorise ses biens et ses services auprès d'autres multitudes. De ce point de vue déjà, la révolution numérique n'implique nullement la disparition du capitalisme et de l'économie de marché. On peine à suivre ces économistes-prophètes qui proclament que tout a changé parce que le réseau viendrait remplacer le marché et l'accès se substituer à la propriété.

Bien sûr qu'il existe un réseau, mais il ne supprime pas le marché. Il l'atomise, le diffuse, l'amplifie. Il démultiplie l'offre et la demande au point qu'il peut y avoir, au moins potentiellement, une infinité de vendeurs et d'acheteurs, répartis sur toute la planète. On touche presque du doigt le stade de la concurrence « pure et parfaite », telle qu'imaginée par les économistes libéraux des siècles passés.

Bien sûr que les plateformes numériques facilitent l'accès et le partage. Mais la propriété privée subsiste, de même que l'offreur, le demandeur, le prix, l'intermédiaire, sans oublier la commission pour l'intermédiaire.

Tout cela change un certain nombre de choses, mais pas l'essence du modèle économique que nous connaissons. Sauf peut-être sur un point, d'ailleurs loin d'être négligeable, les modes d'organisation du travail et les équilibres sociaux qui en résultent.

La révolution numérique ne se limite pas à une « destruction créatrice » somme toute courante à l'aune de l'histoire économique. Les plateformes internet qui organisent l'accès à la clientèle n'établissent en effet pas une relation de travail avec leurs prestataires. Uber ne salarie pas ses chauffeurs mais organise avec eux un rapport de donneur d'ordres à sous-traitant. Tout le risque de l'activité est ainsi supporté par le chauffeur et sa micro-entreprise, de même que le coût de la protection sociale. En ce sens, Uber, pionnier du système, est une sorte d'anti-Ford. Alors que le constructeur automobile américain, au début du XX^e siècle, avait justement absorbé le risque social et économique en contrepartie de la force de travail, il le faisait en consentant au salarié un contrat à long terme avec protection sociale, rémunération fixe et représentation syndicale. Uber, pour sa part, opère le mouvement inverse, en externalisant le risque plutôt qu'en le mutualisant.

A côté de la réponse que doivent donner les acteurs traditionnels à la transformation de nombreux secteurs économiques, voici le second grand enjeu de la révolution numérique, un certain déclin du salariat, une marginalisation des grands appareils économiques hiérarchisés qui encadrent l'économie, un affaiblissement de la forme classique de l'entreprise. Considérée sous un autre angle, cette évolution favorise la réhabilitation de l'individu, dont le champ d'action et les responsabilités s'accroissent. Ironiquement, cette forme exacerbée de capitalisme tend à réaliser l'idéal marxiste d'une existence autonome, hors des hiérarchies et de la vie calibrée de l'entreprise, où chacun reprend l'initiative de la production, de la quantité d'ouvrage qu'il entend effectuer, le travail ne constituant ainsi plus une aliénation. Ironiquement toujours, on peut aussi constater que ce n'est plus l'entreprise, le producteur qui impose le délai et les conditions de vente, c'est le consommateur qui mène la danse, qui exige le meilleur prix, la livraison immédiate. Dans cette économie de la demande, dans cette économie à la demande, le rapport de force a changé, au bénéfice du consommateur mais au détriment du producteur et du salarié.



Ces considérations ne constituent pas de l'économie-fiction et encore moins de la politique-fiction. Elles seront très présentes lors du débat qui va s'ouvrir pour décider du sort de l'initiative populaire « Pour un revenu de base inconditionnel » sur laquelle nous voterons le 5 juin prochain. Pour ses auteurs, et pour plusieurs économistes qui la soutiennent, la fin du travail est programmée, ou du moins la diminution drastique des emplois ou leur fragilisation du fait de la robotisation et de l'informatisation de bien des activités économiques. La recette consiste alors à mettre tout le monde sur un pied d'égalité en distribuant à chacun un montant lui permettant de vivre (les initiants articulent la somme de 2'500 francs mensuels par adulte et de 625 francs par enfant). Avec un tel système, on ferait par ailleurs table rase de tous nos régimes de protection sociale, dont la complexité n'est plus à démontrer. Chacun se retrouverait libéré de l'asservissement au travail et de l'obligation de la rentabilité, enclin dès lors à se réaliser parfois au travail, tantôt dans la création artistique ou l'action bénévole, probablement aussi dans l'oisiveté.

Sans même évoquer les difficultés de financement ou les effets sur la capacité productrice et la compétitivité du pays, on doit souligner l'esprit qui préside à ce type de proposition. Celui que l'argent tombe du ciel, en un flux ininterrompu dont il suffit que l'Etat capte une partie pour réaliser la société idéale. Celui, plus grave encore, où il n'est plus attendu de chacun qu'il se réalise en quoi que ce soit par ses activités parce qu'il est au bénéfice d'une rente à vie émanant de la Confédération, se retrouvant ainsi dépendant dès le berceau d'une administration toute puissante. Cet état d'esprit où l'on garantit à chacun de pouvoir rester consommateur au prix d'un asservissement à l'Etat laisse pantois quant à la conception que se font certains de la destinée humaine.

Pour notre part, nous ne prétendons ni bouleverser, ni sauver le monde. Nous essayons d'être attentifs à ses évolutions, d'anticiper quelques-unes des adaptations qui nous paraissent inévitables, de freiner certaines tendances néfastes, sans trop d'illusion par ailleurs sur le pouvoir qui nous est donné de maîtriser tout cela. Les entreprises et leurs dirigeants agissent d'ailleurs dans le même sens. Ils ne visent que des objectifs limités, avec cette précision qu'ils se doivent de les atteindre sous peine de disparaître. C'est probablement pour cela qu'ils parlent en général le même langage, celui du réalisme, et connaissent le sens de leurs efforts.

Quand ils regardent autour d'eux, les patrons voient bien que le monde change, qu'il y a parfois de quoi s'en réjouir, parfois de quoi d'en navrer. Ils savent que leur devoir est d'assurer la pérennité de leur affaire, de favoriser la convergence des forces et l'unité de leur maison. Ils ont conscience de ce que cela passe par une attention constante aux occasions d'affaires, à la structure du marché, aux caractéristiques de la concurrence. Et aussi au confort tant matériel que moral de leur personnel qui, loin d'être une concession patronale, constitue une condition du succès.

En ce sens, la révolution numérique qui en est à ses prolégomènes et les bouleversements que l'on peut en attendre ne changent rien à cette constante que les chefs d'entreprise, encore, toujours et plus que jamais, doivent remplir pleinement leur fonction de direction et de synthèse.